

PAR COURRIEL

Montréal, le 13 octobre 2020

[REDACTED]

Objet : Votre demande d'accès du 17 septembre 2020
Notre référence : 800-02-123

[REDACTED]

La présente fait suite à la demande d'accès aux documents mentionnée en objet par laquelle vous souhaitez obtenir :

- « copie de tout document et ou statistique/donnée que détient l'UPAC et me permettant de voir le nombre de personnes arrêtées et accusées par l'UPAC depuis sa création à ce jour, le 17 septembre 2020. De ce nombre, combien ont été condamnées, acquittées et combien ont obtenu un arrêt des procédures à ce jour le 17 septembre 2020;

[REDACTED]

Relativement au premier point, nous vous invitons à prendre connaissance de l'Annexe A jointe à la présente qui résume les statistiques demandées en date du 31 mars 2020, date à laquelle le Commissaire à la lutte contre la corruption a publié sa dernière comptabilisation.

Par ailleurs, vous pouvez consulter sur le site internet de l'Unité permanente anticorruption les Rapports annuels de gestion du Commissaire, lesquels ventilent les renseignements demandés par année financière, soit du 1^{er} avril au 31 mars. À cet effet, vous constaterez que le Commissaire ne diffuse plus depuis l'année financière 2016-2017 le nombre de personnes arrêtées mais compile plutôt le nombre de personnes physiques et morales accusées.

[REDACTED]

Conformément à l'article 51 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (c. A-2.1), nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note relative à l'exercice de ce recours.

Veuillez recevoir, [REDACTED], nos salutations distinguées.

ORIGINAL SIGNÉ

Marie-Claude Laberge, avocate
Responsable de l'accès aux documents
p.j.